

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-7-chem | \[Exécutions publiques ?\] ItemArchives parlementaires, T.21, 27 novembre 1790. | La punition doit agir sur les autres.](#)

Archives parlementaires, T.21, 27 novembre 1790. | La punition doit agir sur les autres.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0232

SourceBoite_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Arch. P¹⁵
XXI - 27 Nov 90.

La punition doit agir sur le subit. 233
Dupont
(Rapport sur le séminaire)

" Ce n'est pas sur l'ch. que la punition que la
peû. doit être considérée, car ce n'est pas sur lui qu'elle
est exercée; c'est sur l'objet véritable est de
" nous faire à la punition de l'ch. qui est même si le
reste compte, de balancer les recherches criminelles.

... C'est de nos jours la punition de la punition que
parche que celle venue à l'ennemi sur l'indigne
qui doit occuper le lecteur; c'est cette action
qu'il doit chercher à ~~rechercher~~ porter... or le
meilleur moyen d'y parvenir est de la rendre
certaine et mesurée à l'indigne "

Il faut que la punition soit punition "une
ce qui est immédiat et c'est le contraire de ce qui
va c'est..." (p. 45.)

BnF
MSS

